

## ÉDITORIAL

Éthique et recherche

**Nicolas Berland, Vedran Capkun, Charles Piot**

**Association francophone de comptabilité** | « *Comptabilité - Contrôle - Audit* »

2015/1 Tome 21 | pages 7 à 9

ISSN 1262-2788

ISBN 9791093449036

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-comptabilite-contrôle-audit-2015-1-page-7.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Nicolas Berland *et al.*, « Éditorial. Éthique et recherche », *Comptabilité - Contrôle - Audit* 2015/1 (Tome 21), p. 7-9.

DOI 10.3917/cca.204.0007  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association francophone de comptabilité.

© Association francophone de comptabilité. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## ÉDITORIAL

### Éthique et recherche

La pression à la publication conduit à des comportements parfois non conformes à l'éthique. Le plagiat, en particulier, devient une véritable plaie. Nous rappelons aux auteurs qui soumettent à *CCA* que les articles reçus sont systématiquement passés au logiciel anti-plagiat Urkund. Par ailleurs, les réviseurs étant peu nombreux sur un thème donné dans notre communauté, il n'est pas rare d'avoir un même évaluateur voyant passer le même papier dans plusieurs revues, parfois en même temps<sup>1</sup>. Il n'est pas éthiquement acceptable d'envoyer son papier à plusieurs revues en même temps, comme autant de bouteilles à la mer. Si cela se pratique dans certaines disciplines (comme le droit), ce n'est pas l'usage en comptabilité et *CCA* n'accepte que des manuscrits originaux.

Le manquement à l'éthique peut devenir problématique notamment dans le cas d'auteurs multiples. Nous avons eu deux cas récemment où le plagiat semble émaner de l'un seulement des co-auteurs. Pour nous, il est difficile de faire la part des choses et, sauf à ce que le plagiaire prenne à sa charge la responsabilité, c'est

l'ensemble de l'équipe qui est incriminé. Il s'agit là d'un principe de consentement à la soumission de tous les co-auteurs déclarés, et qui emporte la solidarité entre eux. Nous ne pouvons trancher. La situation peut en effet être trop délicate dans le cas de co-écriture avec des thésards pour un directeur de thèse, par exemple.

Certains cas sortent de l'ordinaire. Nous avons eu à instruire au sein de *CCA* un cas peu banal récemment qui soulève plusieurs problèmes très originaux.

Un auteur de *CCA* nous a contactés pour nous signaler que son article avait été plagié dans une revue américaine, bien cotée dans le classement du CNRS (quelle reconnaissance pour *CCA* !). Deux auteurs français (l'un issu d'une université et l'autre d'une petite école de commerce, qui publie beaucoup comme son directeur a tenu à le souligner récemment dans la presse) ont publié un article reprenant une part très substantielle (60 à 70 %) de l'article *CCA*, traduite en anglais mots pour mots. *A priori*, cela n'est pas détectable par la revue. Là où le bât blesse c'est qu'une fois



CCA partenaire d'URKUND  
Leader dans la lutte contre le plagiat

[www.urkund.fr](http://www.urkund.fr)

l'article passé au détecteur anti-plagiat, il montre que deux autres pages de l'article (en plus de la traduction de *CCA*) viennent d'une revue américaine, chose qui aurait pu être détectée par la revue ayant publié l'article. Mais bon !

La partie de l'article *CCA* reprise et traduite n'a pas fait l'objet d'une copie servile. Les données composant l'article ne sont pas les mêmes que celles de l'article de *CCA*. C'est comme si l'article de *CCA* avait servi de *template* pour l'écriture d'un autre article s'appuyant sur des données différentes : les conclusions ayant été légèrement adaptées aux nouvelles données chiffrées alors que parallèlement toute la structure de justification, un élément clé d'un article de recherche, provenait de la version publiée dans *CCA*. Il est même permis à ce stade de douter des données elles-mêmes.

Le cas a aussi été soumis à la commission plagiat de la FNEGE car il ne s'agissait pas d'un plagiat interne à *CCA*, cas pour lesquels l'AFC a mis en place une commission éthique. La FNEGE a reconnu le problème et a donné droit aux auteurs et à *CCA*. À toutes fins, disons-le tout de suite, cette pratique n'est pas acceptable. Il est important de le rappeler puisqu'un des auteurs nous dit qu'il ne savait pas que cela n'était pas acceptable.

Les réactions des différentes parties prenantes sont intéressantes.

L'un des auteurs nie les faits puis finit par faire amende honorable en expliquant qu'il ne pensait pas mal faire. *Errare humanum est...* Pour l'autre auteur, la réaction est plus intéressante. La réponse fut d'abord un long silence, puis « je n'ai écrit qu'un bout de l'introduction et de la conclusion, voyez mon co-auteur ». Faut-il rappeler que vous vous engagez dès lors que vous signez ? Comment faut-il interpréter une telle pratique ? Quel est l'intérêt d'accepter un co-auteur aussi peu productif ? À tout le moins cela soulève des questions en termes d'évaluation de la recherche et de ses acteurs.

Le directeur de la recherche de l'École a réagi vivement en menaçant d'attaques en diffamation. L'argument était que la revue américaine, questionnée sur le sujet, n'avait rien trouvé à redire à l'affaire. L'École prendra-t-elle des mesures à l'égard de chercheurs qui entachent sa réputation ?

Nous ne ferons qu'évoquer les douces pressions reçues de collègues soucieux de nous éclairer. Si certains l'ont fait avec beaucoup de tact et de pertinence puisqu'il était de l'une des institutions d'appartenance des chercheurs, d'autres ont été un peu étonnants, s'immisçant dans une affaire où on ne les attendait pas. Nous nous demandons toujours pourquoi ?

La revue est aussi un cas intéressant. Elle ne détecte pas de plagiat et ne voit rien à redire au cas quand il lui est soumis. Il faut dire qu'elle accepte beaucoup d'articles issus de l'un des protagonistes de cette affaire (14 articles paraît-il en 2013...). On travaille donc en confiance et entre professionnels. Il est étonnant de voir à quel point le texte de *CCA*, traduit très fidèlement, n'a pas été altéré par le processus de révision. Il est pourtant courant que le processus de révision amène une réécriture complète de des passages entiers, notamment des justifications, et des conclusions parce qu'un idiot de réviseur ne les a pas compris. Mais dans ce cas, les réviseurs ont dû implicitement être convaincus par la qualité de l'article de *CCA* puisqu'ils n'ont rien trouvé à y redire... À moins que le processus de révision ne soit pas aussi rigoureux que ce que l'on pourrait attendre d'une revue de rang 3 CNRS... Enfin, la revue a accepté de, non pas retirer l'article, mais d'en produire une version où les passages incriminés seraient réécrits. Chacun appréciera le sérieux de cette procédure.

Ah ces Français ! Toujours en train de tricher ? Eh bien non, nous ne sommes pas les seuls. À l'international, on rencontre aussi des cas intéressants ; tapez par exemple le nom de la King

Abdulaziz University<sup>2</sup>. La prouesse de figurer ainsi dans de tels *ranking* prestigieux doit bien sûr s'accompagner d'une complète professionnalisation de l'écriture, et pas uniquement d'une politique de « recrutement » scientifique pour le moins douteuse. Rappelons aussi qu'il existe – il est vrai plutôt dans les sciences dites « dures » – des générateurs de faux articles scientifiques, et qui parfois arrivent même jusqu'à la publication !<sup>3</sup> Il peut alors s'avérer préférable de s'équiper de tels logiciels de génération automatique d'articles scientifiques<sup>4</sup>, qui permettent au moins

grâce à la randomisation du processus d'écriture d'éviter le plagiat.

Du coup, nous nous demandons à *CCA*, s'il ne faut pas s'inspirer du *Journal of Universal Rejection*<sup>5</sup> afin de limiter les dégâts d'un développement scientifique débridé ?

Bref, nous avons encore beaucoup à apprendre.

Nicolas Berland  
Vedran Capkun  
Charles Piot

## Notes

1. Notons au passage, qu'il n'est éthiquement pas acceptable d'envoyer son papier à plusieurs revues en même temps, comme autant de bouteilles à la mer.
2. Pour ceux qui ne trouveraient pas par eux même : [http://liorpachter.wordpress.com/2014/10/31/to-some-a-citation-is-worth-3-per-year/?utm\\_medium=referral&utm\\_source=t.co](http://liorpachter.wordpress.com/2014/10/31/to-some-a-citation-is-worth-3-per-year/?utm_medium=referral&utm_source=t.co)

3. Voir à ce propos l'article publié le 03 mars 2014 dans Sciences et Avenir, « L'incroyable succès de fausses études scientifiques générées par informatique » : <http://www.sciencesetavenir.fr/decryptage/20140303.OBS8290/l-incroyable-succes-de-fausses-etudes-scientifiques-generées-par-informatique.html>
4. <http://pdos.csail.mit.edu/scigen/>
5. <http://www.universalrejection.org/>